



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



Retour d'expérience

suspicion *Aethina tumida* suite à importation de
reines d'abeilles d'Argentine

CNOPSAPV apicole

Paris, le 24 octobre 2018

Retour d'expérience

suspicion *Aethina tumida* suite à importation de reines d'abeilles d'Argentine

Rappel du cadre réglementaire

Règlement 206/2010 du 12 mars 2010, établissant des listes des pays tiers, territoires ou parties de pays tiers ou territoires en provenance desquels l'introduction dans l'Union européenne de certains animaux et viandes fraîches est autorisée, et définissant les exigences applicables en matière de certification vétérinaire

Code rural et de la pêche maritime : Articles L 236-4 et L 201-7

Note de service DGAL/SDSPA/SDASEI/N2012-8128 du 20 juin 2012 relative aux contrôles sanitaires à l'importation en France d'apidés en provenance des pays tiers

Note de service DGAL/SDSPA/2018-373 du 07/05/2018 relatives aux Modalités de gestion d'une suspicion d'*Aethina tumida* suite au contrôle d'un lot reines d'abeilles importées d'Argentine

Retour d'expérience

suspicion *Aethina tumida* suite à importation de reines d'abeilles d'Argentine

→ **Deux épisodes, deux contextes**

Contexte 1

26 mars 2018 : importation d'un lot de 1000 reines d'abeilles d'Argentine par une exploitation apicole de la Drôme

18 avril 2018 : Découverte de quatre œufs suspects par le laboratoire d'analyses vétérinaires agréé du Bas-Rhin (LDA67) lors du contrôle de cagettes et d'ouvrières accompagnatrices

20 avril 2018 : des premières analyses sur les œufs suspects qui se sont révélées non conclusives

25 avril 2018 : saisine de l'ANSES par la DGAI conformément aux articles L. 1313-1 et 1313-3 du Code de la santé publique

Enquête de traçabilité
(DDPP de la Drôme)

Mise en évidence
l'introduction de la
moitié des reines dans
des ruchers de
l'apiculteur importateur
et la distribution de
l'autre moitié à six
autres apiculteurs

Retour d'expérience

Suspicion *Aethina tumida* suite à importation de reines d'abeilles d'Argentine

Contexte 1

Objet de la saisine de l'ANSES :

1. Une évaluation du risque d'introduction et de diffusion du DS1 *Aethina tumida* dans l'un des ruchers destinataires des reines, considérant **le statut sanitaire de l'Argentine, les modalités de transfert des reines jusqu'aux ruchers destinataires, les modalités de contrôle au lieu de première destination et la biologie du ravageur;**
2. Des recommandations sur les modalités de **surveillance à mettre en place** dans les ruchers destinataires et la **durée de cette surveillance** pour arriver à un risque négligeable de maintien du parasite.

Réponse Anses

Les probabilités d'établissement du petit coléoptère des ruches dans un premier rucher français, suite à l'importation d'un lot de reines en provenance d'Argentine et suivant les différentes modalités étudiées, sont estimées à :

- nulles à quasi nulles à partir d'oeufs ou d'une femelle adulte maintenus sur une reine ;
- quasi nulles à partir d'une femelle adulte échappée lors de son arrivée à l'aéroport ou lors du transfert des reines chez l'importateur

Retour d'expérience

Suspicion *Aethina tumida* suite à importation de reines d'abeilles d'Argentine

Contexte 1

Recommandations ANSES :

- **Mise en place d'une surveillance programmée autour du rucher importateur (2 visites à 30 jours)**
- **Mise en place d'une inspection et d'un examen de toutes les ruches ayant reçu des reines importées d'Argentine**
- **Renforcement de la surveillance événementielle et programmée autour de l'aéroport de Marseille-Provence**
- **Actions de sensibilisation des apiculteurs via le CNOPSAV (courrier +note de service 2012/8128)**

Retour d'expérience

suspicion *Aethina tumida* suite à importation de reines d'abeilles d'Argentine

Contexte 1

Apiculteur de la Drôme

5 départements concernés

((Drôme, Vaucluse, Ardèche, Loir-et-Cher et Maine-et-Loire)

4 régions Auvergne-Rhône-Alpes ; PACA ; Centre Val-de-Loire ; Pays-de-Loire)

7 apiculteurs, 23 ruchers (916 colonies)

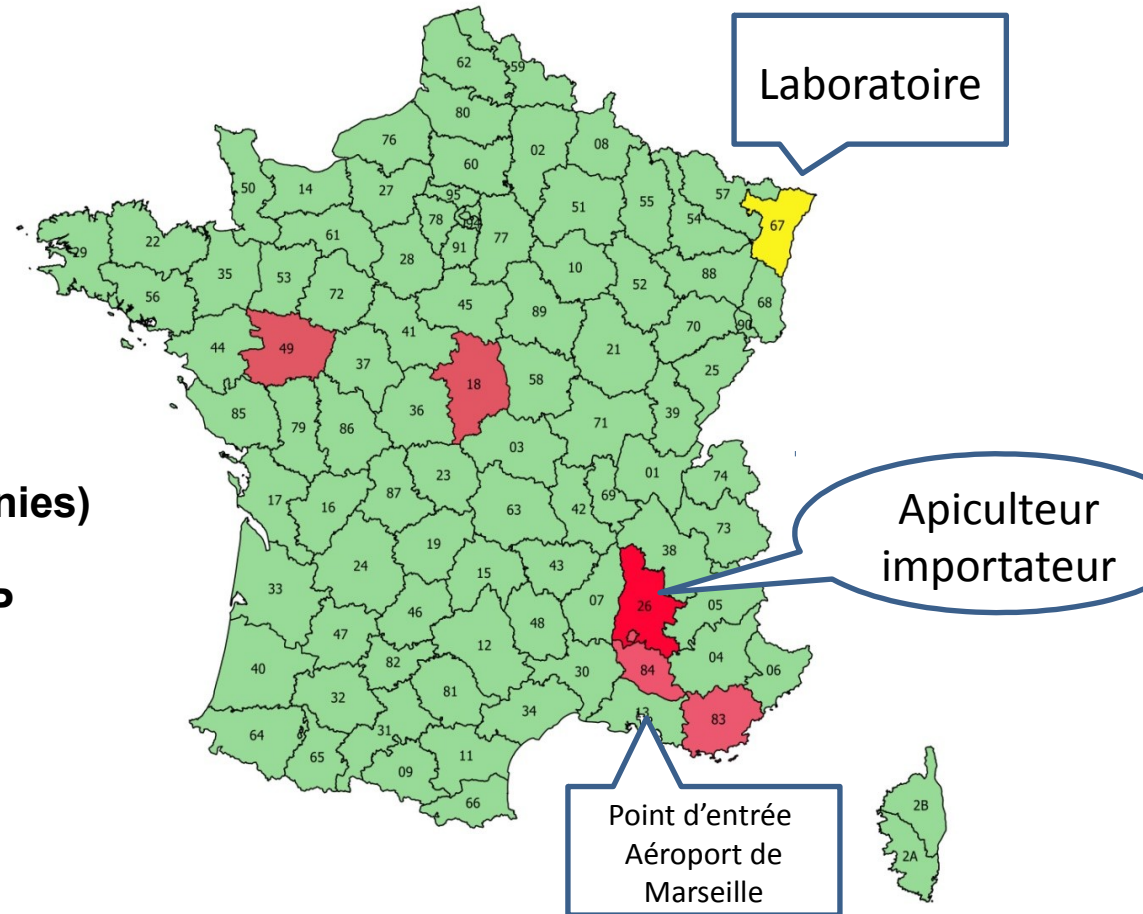
25 visites réalisées

Mobilisation de 4 agents des DDecPP et 10 vétérinaires mandatés

8 APMS pris et levés après résultats favorables des visites

Un rappel réglementaire

Actions de sensibilisation



Retour d'expérience

Suspicion *Aethina tumida* suite à importation de reines d'abeilles d'Argentine

Contexte 2 :

9 mars 2018

364 reines importées d'Argentine par un apiculteur de l'Aude (aéroport de Toulouse Blagnac) sans soumettre l'ensemble de ces reines aux contrôles systématiques obligatoires réalisés par des laboratoires agréés

Partage du lot sur le parking de l'aéroport avec deux autres apiculteurs. Un apiculteur du même département et un apiculteur basé dans le Tarn et Garonne qui exerce une activité assez importante de pollinisation et de vente de reines

a envoyé pour la pollinisation des colonies contenant certaines de ces reines dans les départements : Tarn et Garonne, Lot et Garonne, Lot, Haute Garonne et Ariège. Il a par ailleurs vendu certaines de ces reines importées à des apiculteurs basés dans : le 82, 79, 19, 45 et 11

Application des mesures de restriction de mouvements et visites de l'ensemble des ruchers destinataires des reines importées

Retour d'expérience

suspicion *Aethina tumida* suite à importation de reines d'abeilles d'Argentine

Contexte 2

Apiculteur de l'Aude

Importations sans contrôle

des cages à reines puis vente à 2 apiculteurs

9 départements concernés, **3 régions** (Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Centre-Val de Loire)

14 apiculteurs concernés dont un apiculteur avec une forte activité de pollinisation,

17 ruchers, **16 visites réalisées** (**476 colonies visitées**)

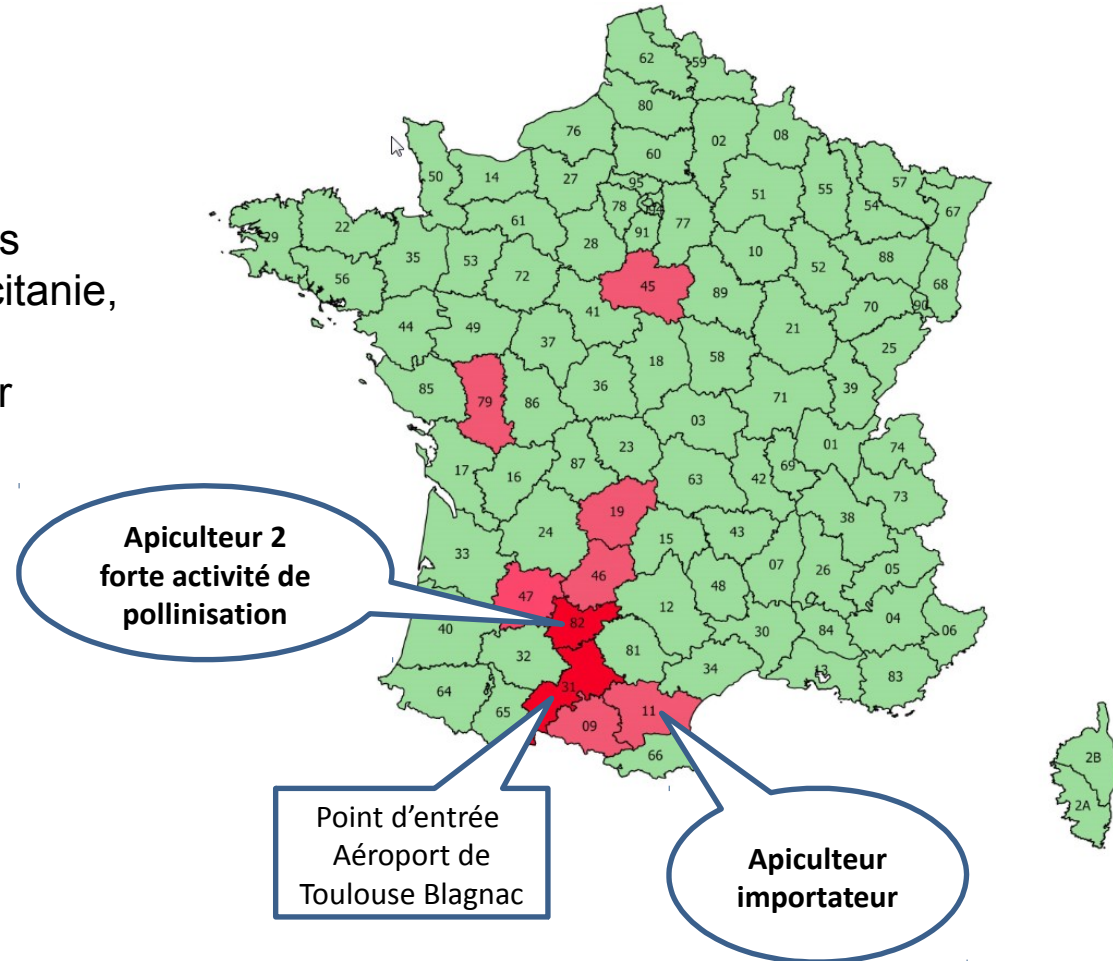
Mobilisation de **deux agents de**

DDecPP et **8 vétérinaires mandatés**

14 APMS pris et levés après résultats favorables des visites

1 procès verbal d'infraction

Actions de sensibilisation

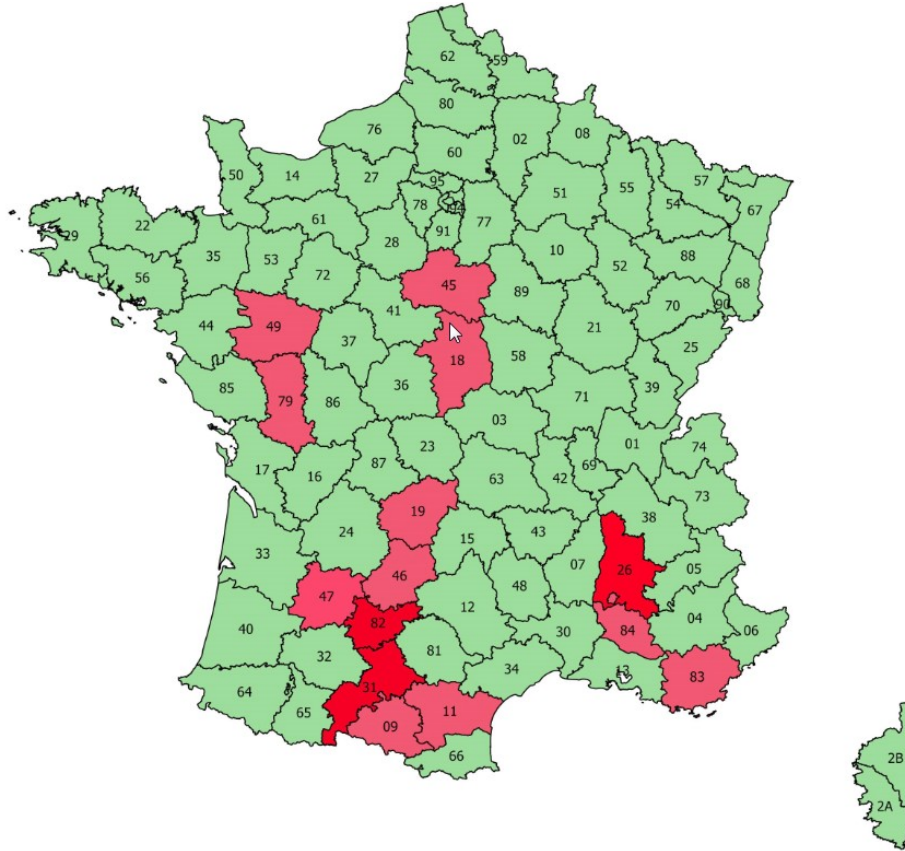


Retour d'expérience

suspicion *Aethina tumida* suite à importation de reines d'abeilles d'Argentine

Entre mars et juillet (les deux épisodes)

14 départements concernés, 21 apiculteurs, 40 ruchers, 1392 colonies visitées



Retour d'expérience

suspicion *Aethina tumida* suite à importation de reines d'abeilles d'Argentine

Propositions d'amélioration

Modalités de contrôles : révision de la NS 2012-8128

Revoir les modalités
de contrôles à
destination par les
DDecPP

Etudier la faisabilité
d'analyses libératoires

réduire les délais entre le
déboitage et l'obtention
des résultats d'analyses
des cages et
accompagnatrices

Laboratoires et méthode d'analyse : en lien avec le LNR

Revoir le réseau des
laboratoires agréés
pour les analyses AT
pour en évaluer la
répartition et les
capacités de réponse

Disposer d'une
méthode d'analyse
validée qui
permette de
conclure également
pour des œufs
suspects d'AT

Ressources

Disposer de plus
de vétérinaires
mandatés
(renouveler les
appels à
candidatures)

Organiser les
interventions/astreinte
s en temps de paix
(points d'information,
réunions entre les
DDecPP et les
vétérinaires)

Communication

Actions de
sensibilisation à
destination des
apiculteurs sur le
bon respect des
règles
d'importation

Retour d'expérience



Merci pour votre attention

